



**CONTRAT DE MEMBRE AUXILIAIRE INTERVENU ENTRE**  
**VIVACO, GROUPE COOPÉRATIF** ci-après appelé la **COOPÉRATIVE**

et

Nom : \_\_\_\_\_ Folio (no de client) : \_\_\_\_\_  
ci-après appelé **L'ADHÉRENT**

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone:(\_\_\_\_) \_\_\_\_-\_\_\_\_ Fax: (\_\_\_\_) \_\_\_\_-\_\_\_\_ Cell : (\_\_\_\_) \_\_\_\_-\_\_\_\_

Je suis producteur agricole: oui \_\_\_\_\_ non \_\_\_\_\_  
**Si oui, un autre formulaire d'adhésion pour membre producteur agricole vous sera acheminé à l'adresse indiquée.**

1. **L'ADHÉRENT** demande à être admis à titre de **membre auxiliaire** de la **COOPÉRATIVE** et déclare qu'ayant pris connaissance de l'objet pour lequel la **COOPÉRATIVE** a été constituée, il est en mesure d'y participer à titre de **membre auxiliaire**.
2. À compter de la signature de la présente, et tant et aussi longtemps qu'il sera **membre auxiliaire** de la **COOPÉRATIVE**, **L'ADHÉRENT** s'engage:
  - a) À souscrire et à détenir en tout temps cinq (5) parts sociales de qualification série "privilegié A" d'une valeur nominale de 10,00\$ chacune.
  - b) À payer ces dites parts sociales de qualification conformément aux termes et conditions stipulés aux règlements de la **COOPÉRATIVE**, soit:  **50,00\$ COMPTANT** ou  **10,00\$ COMPTANT**, le solde étant payable par les ristournes déclarées.
  - c) S'engage à respecter intégralement tous les règlements, résolutions et décisions actuels ou futurs de la **COOPÉRATIVE** et de son Conseil d'administration, le membre se déclarant être lié par ces derniers actuellement en vigueur ou le cas échéant, lorsque décrétés, comme s'il y avait personnellement consenti.
3. Le présent contrat est sujet à approbation par le Conseil d'administration de la **COOPÉRATIVE**.

**Pour vous tenir informé, par courriel, de nos promotions et activités, nous avons besoin de votre consentement. Si vous désirez recevoir nos communiqués par courriel, bien vouloir inscrire votre adresse courriel :**

\_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

**SIGNATURE DE L'ADHÉRENT:** \_\_\_\_\_

**À** \_\_\_\_\_ **En date du** \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration :

Date du conseil d'administration : \_\_\_\_\_ # de client : \_\_\_\_\_

## Qui peut devenir membre auxiliaire?

Tous les clients de la **COOPÉRATIVE** qui n'ont pas le statut de producteur agricole.

Si vous êtes producteur, vous faites partie d'une autre catégorie de membres et devez communiquer avec le responsable des relations sociétaires 819 758-4770.

## Quels sont les avantages à devenir membre auxiliaire?

- Possibilité de bénéficier de **ristournes** calculées d'après le montant total de vos achats durant l'année (1<sup>er</sup> nov. au 31 oct.) Plus vous achetez à la coopérative, plus c'est avantageux !
- **Promotions** spécifiques réservées aux membres.
- Reconnaissance de votre statut de membre dans **tous les secteurs** de la **COOPÉRATIVE**.

## Comment devenir membre ?

- **Remplir et signer le contrat d'adhésion (au verso)**
- **Verser un minimum de 10\$ (argent comptant) pour souscrire à votre part** de qualification. En tout, la part de qualification totalise un montant de 50\$. Si vous souscrivez un minimum de 10\$, les 40\$ restants seront prélevés sur le montant de vos futures ristournes, jusqu'au versement complet des parts. Vous pouvez aussi décider d'acquitter le tout en un seul versement comptant.

## Une fois les documents remplis...

Votre demande sera traitée et nous vous ferons parvenir par la poste votre numéro de membre et quelques documents explicatifs. Suivant les politiques de la coopérative, le conseil d'administration se réserve le droit de rejeter l'adhésion d'un membre.

Votre numéro de membre est **valide dans tous nos secteurs** : Centre de rénovation, machinerie, dépanneur et station-service, achat de propane et d'huile à chauffage, épicerie...

**Il sera très important de mentionner votre numéro de membre au commis lors de tous vos achats afin que nous puissions cumuler votre volume d'achat annuel servant à calculer votre ristourne!**

## Questions fréquemment posées

Puis-je être remboursé de ma part sociale (50.\$) ?

Oui. Si vous déménagez dans une autre région ou si vous n'êtes plus en mesure d'utiliser les services offerts. Pour ce faire, vous devez en faire la demande à votre coopérative. Lors d'un décès, la coopérative rembourse la part de membre à la succession.

Dois-je avoir un compte à la coopérative pour être membre?

Non. Vous pouvez être membre tout en achetant comptant! Nous vous transmettons alors un numéro qui correspond à votre dossier de membre dans nos fichiers et grâce auquel est enregistré votre volume annuel d'achat.

Si j'ai un numéro de compte, suis-je automatiquement membre?

Non. Le fait d'avoir un numéro de client ne vous confère pas automatiquement le statut de membre. Vous devez avoir rempli le contrat d'adhésion et souscrit à votre part de qualification. Lorsque vous devenez membre, votre numéro de membre et de client ne font qu'un. C'est à l'écran du commis qu'est indiqué votre membership.

Le commis qui m'a servi est: \_\_\_\_\_